

# DANS LE BAC JAUNE, DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS, **RIEN D'AUTRE !**

Des erreurs sont retrouvées régulièrement dans les bacs / bornes et sacs jaunes. Elles peuvent détériorer la qualité du tri, générer des dommages matériels dans les camions de collecte ainsi qu'au centre de tri, et donc occasionner des risques et des surcoûts.

Pour rappel, ce sont « **uniquement les emballages et les papiers, rien d'autre** » qui vont dans le bac, sac ou la borne de tri jaune.



Ce qui n'est pas un emballage ou un papier est à déposer dans les ordures ménagères ou dans un point de collecte dédié :



Les piles et batteries peuvent provoquer un incendie et blesser les agents.  
**LES APPORTER EN MAGASIN OU EN DÉCHETTERIE.**



Les seringues et les flacons en verre entraînent un risque de coupure et de contamination pour nos agents.  
**DÉPOSEZ-LES EN PHARMACIE.**



Les vis et clous peuvent endommager les équipements.  
**DÉPOSEZ-LES AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES.**



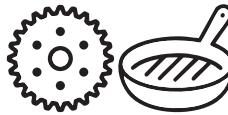
Les textiles à usage unique ne sont pas des papiers.  
**DÉPOSEZ-LES AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES.**



Les objets en plastique ne sont pas des emballages.  
**PENSEZ À LA RECYCLERIE OU DÉPOSEZ-LES AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES.**



Les emballages encore pleins vont souiller les autres et empêcher leur recyclage.  
**VIDEZ-LES BIEN AVANT DE LES TRIER.**



Les objets métalliques volumineux (disques de frein, poêles, ...) endommagent les équipements.  
**DÉPOSEZ-LES EN DÉCHETTERIE.**



Les équipements électriques et électroniques gènèrent un déchirement des bandes mais aussi un risque d'explosion et d'incendie.  
**PENSEZ À LA RECYCLERIE OU APORTEZ-LES EN MAGASIN OU EN DÉCHETTERIE.**



Communauté de Communes  
du Pays de Bray  
contat : 03 44 81 35 20 ou  
contact@cc-paysdebray.fr

**SMDO**  
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL  
DE VALORISATION DES DÉCHETS

Un doute,  
une question ?  
+ d'info

